

On alla plus loin; car, il y eut des articles
d'accommodement ajustés, avec l'approbation
des deux Parties. Les choses demeurerent
néanmoins sans effet; & on ne se tint ni aux
déclarations qui avoient été faites de bouche,
ni aux points d'accommodement qui avoient
été mis par écrit . . . S. M. Imp. qui est
accoutumée à suivre le droit chemin, & à
donner tous ses soins pour l'avantage, l'honneur
& la prospérité de l'Empire Allemand,
est bien assurée, qu'on ne pourra jamais lui
reprocher d'avoir rien tenté de préjudiciable
aux droits des Etats & des Vassaux de l'Empire,
ni d'avoir agi contre sa Constitution,
ses principes fondamentaux, ses Loix les plus
salutaires, & contre l'Union-Electorale, ainsi-
qu'il est arrivé par le Traité de *Worms*, sans
parler d'autres exemples qu'on pourroit citer.
Le Roi de la Grande-Bretagne, en qualité d'Electeur
de Brunswich-Lunebourg, a trop de
preuves de la droiture des sentimens de S. M.
Imp. pour donner créance à aucune imputation
contraire. Il seroit à souhaiter qu'on
eut eû le même menagement pour l'Empereur,
par rapport à ses Etats patrimoniaux.
Ils ne se trouveroient pas, comme ils le sont,
au pouvoir de l'ennemi. On fait assez que
S. M. Imp. également avant comme depuis
le commencement de son regne, a toujours
eu beaucoup de confiance en S. M. Brit. &
qu'Elle a fait tout ce qui dépendoit d'Elle
pour conserver son amitié. On ne peut donc,
avec fondement, lui prêter des vûes aussi peu
vraisemblables que celles d'avoir voulu attaquer
hostilement une Cour à qui elle donne
continuellement des témoignages de son ami-